Mission de prospection





CANADA - Mission de Prospection «Aéronautique»

Du 10 au 14 Octobre 2016

Vous envisagez de développer vos activités au Canada ? Vous souhaitez trouver de nouveaux partenaires/clients/distributeurs ?

La CCI de Région Alsace et ses partenaires vous ouvrent les portes du Canada en vous proposant de participer à une mission de prospection sur mesure.

Les raisons de s'intéresser au marché «Aéronautique» canadien :

- 4ème place mondiale
- Service d'affaires, concentré à 60 % au Québec
- ♥ 70 % des dépenses canadiennes en R&D investies au Québec.
- Montréal est la 3ème ville aéronautique au monde (derrière Seattle et Toulouse)
- 4 donneurs d'ordre présents à Montréal : Bombardier Aéronautique, Bell Helicopter, Pratt & Whitney Canada et CAE
- Montréal : seule ville au monde où toutes les composantes d'un avion sont fabriquées dans un rayon de 30 km.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 13 JUILLET 2016

En partenariat avec :











PRESTATIONS PROPOSÉES:

- ♥ Validation du potentiel marché
- Solution d'un séminaire sur l'approche du marché canadien
- Organisation de votre **programme de rendez-vous sur mesure** avec des prospects qualifiés (3 jours)
- ♥ Cocktail de networking organisé par la CCIFC
- ♣ Le vol A/R Paris Montréal (au départ de Strasbourg)
- ♥ Hébergement sur la base de 6 nuitées
- Conseils et accompagnement par un conseiller CCI Alsace Export

Prestation		Montant HT (TVA : 20%) *	
	Mission de prospection CANADA (Organisation d'un programme de rendez-vous BtoB + vol international + 6 nuits d'hôtel)	5 400 € (*) (<u>soit 2 700 €</u> si votre entreprise est éligible à la subvention) (**)	
	Forfait global d'organisation CCIRA (non éligible à la subvention régionale)	500 €	

^{*} le coût total peut varier selon la date de votre inscription à la mission de prospection (notamment en ce qui concerne les vols et l'hôtel).



** La Région peut accorder une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net de la mission HT (hors « forfait organisation CCI Alsace »), sous réserve que l'entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Offre plafonnée et soumise à conditions d'éligibilité (consulter la CCI Alsace).

Eléments à transmettre avant le 13/07/2016 pour l'aide de la Région :

Le bulletin d'inscription à la mission, le RIB et le formulaire d'aide régionale.

Cette subvention sera versée sous forme de remboursement à l'issue de la mission et après règlement total des factures. Prise en compte limitée à une personne par entreprise.

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'Assurance Prospection proposée par la COFACE.

Frais restant à votre charge :

Déplacements, location de voiture, frais de restauration sur place, frais d'acheminement, de documentation et/ou d'échantillon, frais personnels.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Mission de prospection «Aéronautique » CANADA Du 10 au 14 Octobre 2016

A retourner à Flora FOURNIER - <u>avant le 13 Juillet 2016</u> par mail à : <u>f.fournier@alsace.cci.fr</u>

Je soussigné(e) :		
Fonction :		
Raison Sociale :		
SIRET (obligatoire) : Si	te Web :	
Activité :		
Adresse: N°Rue:		
Code Postal :Ville :		
Tél.:Fax:E-ı	mail :	
Adresse de facturation (si différente) :		
O Souhaite participer à la mission de prospection : ☐ MP Canada ☑ Forfait CCI		5 400 € 500 €
	Total HT	5 900 € HT
	TVA 20 %	1 180 €
	Total TTC	7 080 € TTC
O Règle avec le présent engagement un montant de 50% de 3 540 € TTC O Joins un RIB et un chèque d'acompte du montant co l'adresse suivante : CCI de Région Alsace - Direction EBP 1088 - 68051 Mulhouse Cedex O Reconnais avoir pris connaissance des conditions généralement.	incerné émis à l Export - 8, rue érales de vente	'ordre de CCIRA à du 17 Novembre, en annexe 1 et les
Fait à : Signature +	- cachet de l'entr	eprise

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MISSIONS DE PROSPECTION EXPORT – CCI ALSACE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la totalité des fournitures ou prestations de services apportées dans le cadre des missions de prospection export. Elles annulent les conditions générales d'achat des clients.

1. Organisation de la prestation

La prestation est décrite dans les conditions particulières de la proposition commerciale. Cette proposition fixe de manière détaillée les conditions financières de la prestation.

2. Conditions de participation et de paiement

- 2.1. L'offre devient ferme si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande. La procédure est la suivante :
- Les clients confirment leur participation en renvoyant à la CCI Alsace 10 Place Gutenberg CS 20003 67085 STRASBOURG Cedex le bon de commande dûment complété, tamponné et signé par une personne autorisée avec un acompte de 50 % du montant TTC de la prestation. La réception de ces pièces est une condition impérative de la prise en charge du dossier par la CCI Alsace.
 - La CCI Alsace accuse réception par courriel de la commande dans les 7 jours, confirme son accord dans les 30 jours et, en même temps que la confirmation de la commande, adresse au client une facture acquittée correspondant à la somme reçue.
- 2.2. La confirmation par la CCI Alsace du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Alsace.
- 2.3. La CCI Alsace émettra une facture de solde, mentionnant le prix total de la mission, conformément au bon de commande, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.
- 2.4. Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission. A défaut de paiement à la date prévue, la CCI Alsace, conformément à l'art. L 441-6 du code de commerce, se réserve le droit d'appliquer, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux légal de la Banque centrale européenne. En plus de ces pénalités, le débiteur devra s'acquitter d'une indemnité forfaitaire de 40 € net au titre des frais de recouvrement engagés par la CCI Alsace. Par ailleurs les dispositions de l'art. L 441-6 du code de commerce prévoient une amende en cas de non-paiement dans les délais prévus.
- 2.5. Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI Alsace 10 Place Gutenberg CS 20003 67085 STRASBOURG Cedex. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI Alsace.

3. Convention de preuve

Aux fins de preuve de tout acte de l'exposant, tant pour son existence que son contenu, la CCI Alsace peut se prévaloir des fax, courriels et autres éléments de nature, ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la CCI Alsace. Les parties s'engagent à ne pas contester la force probante des éléments précités.

4. <u>Information et Confidentialité / Informatique et Liberté</u>

- 4.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à la CCI Alsace toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation de la mission (Cahier des charges dûment complété, tarifs, prix, plaquettes commerciales, etc.). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.
- 4.2. La CCI Alsace s'engage à ce que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

4.3. Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client (Declic). Les destinataires des données sont les collaborateurs de la CCI Alsace. Le responsable de traitement est le Directeur Export. Conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cil@alsace.cci.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

5. Conditions d'annulation de la prestation

5.1. Du fait de la CCI Alsace

La CCI Alsace se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information par courriel sera adressée aux clients et leur acompte leur sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité.

5.2. Du fait du client

En cas d'annulation de la commande à l'initiative de l'entreprise participant à la mission, la CCI Alsace sera en droit :

- de conserver l'acompte
- dans le cas où les frais engagés seraient d'un montant supérieur à l'acompte, l'intégralité de ceux-ci seront facturés à l'entreprise.

5.3. Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, les guerres, le boycott des produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI Alsace et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures ou prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI Alsace et la dégagent de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter. Dans ce cas, le client a la faculté de résilier sa participation sur la base d'une lettre recommandée avec AR et la CCI Alsace remboursera les sommes versées, sauf les frais d'organisateurs, ou délivrera au choix du client un avoir du même montant. La CCI Alsace aura également la faculté d'annuler l'événement. Dans ce cas, elle remboursera les sommes versées, sauf les frais d'organisateurs ou délivrera au choix de l'exposant un avoir du même montant.

6. Responsabilité juridique / Renonciation à recours Assurances

La CCI Alsace a souscrit une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI Alsace n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. Le client est invité à souscrire toutes les assurances nécessaires. Notamment, chaque client devra être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour ses dommages et les dommages causés aux tiers et dont il serait reconnu responsable.

Plus spécialement, les clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI Alsace ou ses mandataires.

7. Droit applicable / Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. La langue de référence est le français. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales donnera lieu à une médiation, conformément au règlement de médiation d'un des centres de médiation membre de la plate-forme de médiation et d'arbitrage Alsace. En cas d'échec, les litiges jusqu'à 100 000 € HT donneront lieu à un arbitrage, conformément au règlement d'arbitrage d'un des centres d'arbitrage membre de la plate-forme de médiation et d'arbitrage Alsace. Cet arbitrage ne sera pas susceptible d'appel. Au-dessus de 100 000 €, les tribunaux de Strasbourg seront seuls compétents et jugeront en droit français.